



## Conduite en état d'ivresse il y a trois jours de cela

-----  
Par Visiteur

Bonjour à toute l'équipe,

voilà il y a 3 jours de cela je me suis fait contrôlé positif à l'ethylotest avec 0.83 mg/Lau volant de mon véhicule. Après avoir passé la nuit en cellule de dégrisement, je me suis vu retiré mon permis et je suis convoqué au tribunal de tarascon le 8 octobre prochain.

Le problème est que je me suis déjà fait retiré mon permis il y a 6 mois de cela pour la même infraction, avec le même taux d'alcool dans le sang. Sauf que je n'avais pas été convoqué au tribunal et il n'y a eu aucun jugement.

Ma question est: l'infraction commise il y a 3 jours est-elle considérée comme récidive et qu'est-ce que je risque selon vous?

Merci d'avance

Cordialement,

-----  
Par Visiteur

Bonsoir Monsieur,

l'infraction commise il y a 3 jours est-elle considérée comme récidive

Si effectivement vous n'êtes pas passé en jugement il n'y a pas récidive.

qu'est-ce que je risque selon vous?

Les peines encourues sont deux ans d'emprisonnement et de 4 500 euros d'amende, plus peines complémentaires: 1° la suspension, pour une durée de trois ans au plus, du permis de conduire, cette suspension ne pouvant pas être limitée à la conduite en dehors de l'activité professionnelle ;

2° L'annulation du permis de conduire avec interdiction de solliciter la délivrance d'un nouveau permis pendant trois ans au plus ; 3° L'interdiction de conduire certains véhicules terrestres à moteur, y compris ceux pour la conduite desquels le permis de conduire n'est pas exigé, pour une durée de cinq ans au plus.

Ceci étant ce sont des peines encourues.

Cordialement